

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)

M MENDES ABREU CARLOS MANUEL
OU MME MORAIS ARIANE MARIA
APPT 62
6 ALLEE DE LA GARANCE
75019 PARIS

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1986747428379
Déclarant 2 (C) : 1338770926493

Référence du document : 22 B3 6780945 60

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

6 ALLEE DE LA GARANCE
195 AV JEAN JAURES
75019 PARIS

Numéro FIP 755 55 65 3512348789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 22/05/2022

Somme qu'il vous reste à payer

1 803,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2022 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 56 212
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Salaires.....	20796	41662	
Dédution 10% ou frais réels.....	- 2080	- 4166	
Salaires, pensions, rentes nets.....	18716	37496	56212
Revenu brut global.....			56212
Revenu imposable.....			56212
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			2809
Décote.....			- 36
Impôt avant réductions d'impôt.....			2773
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....			
Montant de la réduction d'impôt.....			336
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 336
Impôt total avant crédits d'impôt.....			2437
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Cotisations syndicales.....			
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 95
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			2342
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Suite en page suivante >>>			

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1				1			3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :	2342
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	- 596
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 57
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :	1803
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....	1803

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	56212
--	-------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253